

Burundi : mémorandum d'entente pour la lutte contre la violence basée sur le genre

@rib News, 07/12/2017 â€“ Source Xinhua Le gouvernement burundais a signé jeudi à Bujumbura un mémorandum d'entente avec la Concertation des collectifs des associations féminines relevant de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur la mise en œuvre de la "Déclaration de Kampala" contre les violences basées sur le genre (VBG).

Auparavant, le 16 décembre 2011 à Kampala (Ouganda), les travaux du 4^{ème} sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la CIRGL, avaient été couronnés par la signature d'une convention régionale connue sous le vocable de la "Déclaration de Kampala" sur la lutte contre les VBG. Le mémorandum d'entente ainsi conclu dans le cadre de la campagne de 16 jours contre les VBG lancée le 25 novembre dernier, a été signé, au nom du gouvernement burundais, par l'assistante du ministre burundais des Droits de la Personne Humaine, Mme Elise Ntangibirori, et au niveau des ONG féminines, par Mme Thérèse Ntjinama, au nom de ces ONG féminines œuvrant dans la promotion des droits des femmes au sein de l'espace régional couvert par la CIRGL. La CIRGL regroupe Angola, Burundi, République Centrafricaine (RCA), Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie. "Au-delà de ce mémorandum d'entente pour la mise en place d'une stratégie régionale visant à donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala par la CIRGL sous un angle de lutte contre les VBG, l'ultime ambition du moment est aussi de relever le défi sur l'impunité des auteurs des VBG tout en fournissant une assistance aux victimes de ces dernières", a déclaré Mme Ntangibirori lors d'un point de presse. Le Burundi, a-t-elle insisté, est "plus que jamais déterminé" à donner sa contribution dans la prévention et la répression des VBG visant particulièrement les femmes aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, notamment dans le cadre d'une synergie avec les autres pays membres de la CIRGL pour l'éradication de ces violences. A ses yeux, une telle lutte doit être menée en cohérence avec les dispositions des lois nationales et des droits internationaux en la matière. "Les conflits persistants dans la région africaine des Grands Lacs obligent les populations locales à se déplacer et à vivre dans des conditions de forte vulnérabilité particulièrement lors des périodes de crises récurrentes au cours desquelles les femmes et les filles payent le plus lourd tribut de ces situations en tant que victimes majoritaires des VBG commises", a déplore pour sa part Mme Ntjinama au nom des organisations féminines.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});